## Comment lire son avis de régularisation des charges?

## **DÉPENSES À RÉPARTIR**

Total des dépenses de l'immeuble ou du groupe d'immeubles par poste de charges

## MODE DE RÉPARTITION

Base de calcul pour répartir les dépenses totales

#### **VOTRE** CONSOMMATION

Consommations individuelles



7 E rue Léon et Cécile Mathy

39007 LONS LE SAUNIER CEDEX

AGENCE DE LONS LE SAUNIER

Dossier de facturation : XXXX Dossier client : XXXX

Vous disposez de 6 mois pour demander des renseignements

Siège administratif

Tel: 03 84 35 14 96

Montmorot

CS 80484

#### REGULARISATION DES CHARGES

DATE

CIVILITÉ NOM PRÉNOM RÉSIDENCE CODE POSTAL VILLE

Période de chauffage : X	*******	Soit : 252 Jours de chauffage	Energie : Chauffage gaz			
Rubrique de charges	Poste de charges	Dépenses à répartir	Mode de répartition	Total de vos provisions	Total de vos dépenses	votre solde
ENTR EQUIPEMENT	Entretien Multiservice	2 330,78	au logement		71,69	
	Entretien Curages Canalisation	590,62	au logement		19,69	
				96,00	97,38	1,38
ASCENSEURS	Ascenseurs Entretien	811,52	à la surface habitable		26,62	
				24,00	26,62	2,6
ORDURES MENAG.	Taxe Ordures ménagères	2 958,00	à la surface habitable		97,02	
				96,00	97,02	1,02
ELEC. COMMUNS	Electricité parties communes	1 517,96	à la surface habitable		49,79	•
				72,00	49,79	-22,2
CHAUFFAGE	Intervention sur installation	2 299,16	à la surface chauffée		74,95	
	Chauffage à la surface chauff	5 103,70	à la surface chauffée		166,38	
	Chauffage à la consommation	5 103,73	à la consommation calorie		337,11	
				552,00	578,44	26,4
EAU CHAUDE	Réchauffement eau froide	4 159,88	à la consommation eau chaude		55,84	
	Relevé compteur eau chaude	<del>374</del> .56	au logement		12,08	
				144,00	67,92	-76,0
EAU FROIDE	Relevé compteur eau froide	299,92	au logement		9,67	
	Consommation eau froide	2 562,87	à la consommation eau froide	7	53,70	
				108,00	63,37	-44,6
ENT ESP. EXTER.	Entretien espaces extérieurs	517,87	à la surface habitable		16,99	
				7,17	16,99	9,8
ENT PARTIES COM	Entretien parties communes	5 247,14	à la surface habitable		172,10	
				144,00	172,10	28,1
TOTAL			⇒	1 243,17	1 169.63	-73,5

Détail des compteurs de fluide

Nature de fluide	N° de série	Date relevé précédent	Index relevé précédent	Date du relevé	Nouvel index	Forfait	Consommation
EAU CHAUDE	15085224	02/11/2018	13,00	05/11/2019	19,00	0,00	6,00
EAU FROIDE	12007777	02/11/2018	136,00	05/11/2019	154,00	0,00	18,00
UNITE DE CHAUFFAGE		31/12/2018	3 377,00	06/11/2019	5 895,00	0,00	2 518,00

La Maison Pour Tous vous doit 73.54 €

#### **TOTAL DE VOS PROVISIONS**

Montant total des provisions versées du 1er janvier au 31 décembre de l'année précédente

#### **VOTRE SOLDE**

Différence entre les provisions et les dépenses

#### TOTAL DES MONTANTS DE LA COLONNE «VOTRE SOLDE»

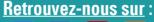
- «La Maison Pour Tous vous doit x euros»: montant en votre faveur
- «Vous devez à La Maison Pour Tous x euros»: somme qu'il reste à régler au titre des charges de l'année précédente

Contactez-nous au :

03 84 35 14 96















Siège administratif: 7E rue Léon et Cécile Mathy MONTMOROT - CS 80484 39007 LONS LE SAUNIER Cedex Siège social:

79 avenue de la République 39300 CHAMPAGNOLE

## Les charges locatives

Les charges locatives sont définies par décret. Elles s'ajoutent à votre lover. Elles correspondent aux dépenses liées à votre immeuble et à votre logement en fonction de votre temps de présence dans le logement.

## 1 - Consommations personnelles

Eau froide, eau chaude, chauffage individuel gaz...

2 - Consommations liées au fonctionnement de l'immeuble Électricité des communs, nettoyage des parties communes, ascenseurs...

#### 3 - Impôts et taxes

Taxe d'ordures ménagères...

## Les provisions de charges

Le coût exact des charges ne pouvant être connu à l'avance, vous réglez mensuellement des provisions. Leurs montants sont calculés au plus juste en fonction des dépenses antérieures et des estimations d'évolution de certains coûts comme ceux de l'énergie (fioul, gaz...).

## La régularisation des charges

Tous les mois, vous réglez des provisions en plus de votre lover. Une fois par an. La Maison Pour Tous arrête les comptes et les provisions versées viennent en déduction des dépenses imputées sur votre logement. La régularisation provient donc de cette différence.

Des questions au sujet du règlement de votre régularisation des charges ?





**Contactez votre** chargée de clientèle au :

03 84 35 14 96

Pour toute autre question, adressez-vous à notre service charges.

#### Ascenseur

Contrat d'entretien de l'ascenseur de votre immeuble.

Électricité facturée pour l'éclairage des garages collectifs (lorsque le compteur est dissocié du compteur d'électricité des parties communes), la consommation des portes automatiques et contrat d'entretien des portes automatiques.

## Chauffage (collectif)

Dépenses liées à la production de chauffage : énergies (fioul, bois...), entretien des chaufferies et taxes diverses.



#### Consommation gaz

Coût de la consommation individuelle de gaz (suivant les relevés de compteurs) et du contrat de relevé de compteur.



#### Électricité des parties communes

Électricité consommée par l'éclairage des parties communes, le fonctionnement de la ventilation mécanique contrôlée, la chaufferie, l'ascenseur et les antennes télé (si votre immeuble est équipé de ces systèmes).



#### Entretien des équipements

Coût de l'entretien de votre logement (contrats -> entretien multiservices, entretien curage, entretien chaudière individuelle, entretien antenne TV, entretien poêle, entretien VMC).



#### Entretien des espaces extérieurs

Dépenses liées à l'entretien des espaces verts : contrat de prestations entreprise et/ou les produits nécessaires à l'entretien.



#### Entretien des parties communes

Dépenses liées au nettoyage des parties communes de l'immeuble, gestion des containers, petites interventions techniques associées aux parties communes, ampoules, sel de déneigement, produits d'entretien nécessaires à l'activité.

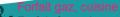


Consommation individuelle multipliée par un prix unitaire du m³. Le prix du m³ d'eau chaude est calculé en fonction du coût de l'énergie et du coût de l'eau froide.



#### Eau froide

Consommation individuelle multipliée par un prix du m<sup>3</sup> d'eau froide. Ce prix unitaire est obtenu en divisant la dépense totale facturée par le fournisseur d'eau, par la consommation totale d'eau froide.



Torfait facturé par le distributeur de gaz en contrepartie de l'utilisation du gaz de ville, en l'absence de compteur individuel (lorsque le gaz ne sert qu'à la cuisson des aliments).



Taxe ou redevance d'ordures ménagères (des logements, et / ou des garages) facturée par les services des Impôts.

# Régularisation des charges



